

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE 22 juillet (22/07/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 juillet 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON,
Mme Marie DOURLENT Adjoints,
M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, M. Gérard CHOUKOUd,
M. Georges DESQUINES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme CASTRO), Mme Nicole STOCCO (représentée par M. Gérard CHOUKOUd), Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme Christine FANFELLE), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par M. Georges DESQUINES) Mme Nathalie GALHO (représenté par M. Gilles BENECH) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Colette ROLLET, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

07 – 22 juillet 2009

TARIFS DES SPECTACLES ORGANISES DANS LE CADRE DU PÔLE TERRITORIAL DE RAYONNEMENT CULTUREL

Vu la délibération n°11 du conseil municipal datée du 25 octobre 2007 portant tarification des spectacles organisés dans le cadre du pôle territorial de rayonnement culturel, modifiée par les délibérations n°15 du 18 décembre 2008, et n°28 du 10 décembre 2009

Considérant, la nécessaire adaptation des tarifs prévus dans le cadre du Pôle Territorial de Rayonnement à l'ensemble des spectacles organisés par le service des Affaires Culturelles de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

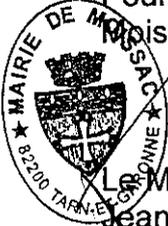
APPROUVE la nouvelle tarification pour les spectacles prévus entre octobre 2010 et juin 2011 comme présenté ci-dessous :

	Catégorie spectacle	Tarif Plein	Tarif Réduit *	Tarif -12 ans	Tarif abonnement ***
Spectacles Tout public	A	25 €	20 €	8 €	18 €
	B	20 €	15 €	5 €	12 €
	C	15 €	10 €	4 €	8 €
Spectacles Jeune Public - 12 ans	D (Ecoles)	Tarif unique : 4 €/élève Gratuit pour les accompagnants			Hors abonnement
	E (Familles)	5 €	4 €	4 €	Hors abonnement
Tarif Action Culturelle **	F	Tarif unique : 4 €/élève Gratuit pour les accompagnants			Hors abonnement

* Tarif Réduit : ce tarif est ouvert aux catégories suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI ou RSA, étudiants, jeunes entre 12 et 18 ans, employés de la Mairie de Moissac, adhérents MCV, carte CEZAM, carte Sourire **sur présentation d'un justificatif**, ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes et aux personnes handicapées.

** Tarif Action Culturelle : un tarif unique de 4 € par élève (gratuit pour les accompagnants) sera proposé aux établissements scolaires souhaitant participer aux actions culturelles en direction des jeunes publics lors des ateliers de sensibilisation organisés autour des spectacles vivants, du patrimoine, de la lecture publique ou des enseignements artistiques.

Pour copie conforme
Moissac le 23 juillet 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZ



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :